

Contrôles et investigations : la brigade nautique reste mobilisée

Société

Publié le 31/01/2021 à 15:55

Mise à jour le 31/01/2021 à 15:55



(crédit photo : Tahiti Nui Télévision)

Nous avons suivi samedi une opération de contrôle de la brigade nautique de Papeete. Chaque jour, leur mission est de veiller à la sécurité en mer, d'informer les usagers sur les bons comportements à adopter, de faire respecter les mesures barrières, mais pas seulement.

Direction le lagon de Faa'a pour les gendarmes de la brigade nautique. En ce samedi après-midi, les plaisanciers et autres usagers de la mer sont de sortie. La mission du jour : veiller à la sécurité et faire respecter les mesures mises en place pour limiter la propagation de la covid-19.

« En mer, ce sont les mêmes restrictions qu'à terre, explique l'adjudant-chef Albin Berteaux, adjoint au commandant de la brigade nautique de Papeete. Les gens peuvent venir, peuvent profiter du banc de sable, profiter de la mer, tout ce qu'on leur demande c'est d'être un maximum de 6, comme les regroupements à terre. 6 à bord des bateaux. S'ils viennent avec des gens, qu'ils arrivent à s'espacer, à respecter les distances sociales. Tout ce qu'on leur

demande c'est de n'être jamais plus de 6 à bord. »

Si les mesures sont généralement respectées, d'autres infractions sont aussi constatées. Un conducteur a été verbalisé pour défaut de matériel de sécurité. Il s'en tire finalement avec une mise en garde et fera l'objet d'une vérification à posteriori.

Mais les missions des gendarmes nautiques ne se limitent pas à la sécurité en mer, ils mènent aussi des investigations. *« Nous sommes une unité de soutien pour les unités de recherche ou les unités de terrain, poursuit l'adjudant-chef Albin Berteaux. Dès qu'on est appelés pour faire des recherches de corps, d'objets, d'armes à feu ayant fait l'objet d'une infraction judiciaire, nous sommes appelés pour faire nos constatations subaquatiques, de la même manière qu'on fait des constatations à terre. On a les mêmes protocoles avec la spécificité aquatique pour faire des prélèvements dans l'eau. »*

80% des missions des gendarmes nautiques sont consacrées au contrôle en mer et 20% aux autres interventions. Pour ce faire, les brigades disposent de 15 embarcations réparties sur l'ensemble du territoire. Un territoire aussi vaste que l'Europe.

Reportage de Sophie Guébel et Naea Bennett, édité par Vaiana Hargous

Rédaction web

TAGS

brigade nautique

Gendarmerie
